

(1)

( N° 103. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 MARS 1860.

---

Administration des caisses d'amortissement, des dépôts et consignations.

---

### RAPPORT ANNUEL.

---

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 16 de la loi du 15 novembre 1847, organique de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle des deux caisses au 31 décembre 1859.

Le personnel de la commission instituée par l'art. 2 de la loi, pour surveiller la marche des services, n'a pas subi de changement, les deux membres dont le mandat expirait le 31 décembre dernier, ayant été renommés : M. Spitaels, par le Sénat, dans sa séance du 23 décembre ; M. Verreyt, par arrêté royal du 24 du même mois.

#### CAISSE D'AMORTISSEMENT.

##### *Dotations.*

Fidèle aux engagements contractés par l'État envers ses prêteurs, le Gouvernement a fait, aux époques déterminées par les lois et les contrats d'emprunts, les fonds nécessaires pour l'amortissement de la dette nationale.

Les capitaux mis à cet effet, dans le courant de l'année dernière, à la disposition de l'administration de la caisse d'amortissement, s'élèvent à la somme de fr. 5,952,333-56, qui se répartit comme il suit :

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles,	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.
Emprunt à 4 p. %, mis en souscription en 1836	30,000,000 »	300,000 »	498,340 »	798,340 »
Emprunt de 50,830,800 francs, à 3 p. %, contracté en 1838, et dette de 7,624,000 fr., inscrite au grand-livre en 1847, ci. . . . .	58,474,800 »	384,748 »	739,154 »	1,323,902 »
Dette à 4 ½ p. % dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 fr., et de fr. 1,481,481-48, ci.	93,442,852 »	934,428 52	912,381 74	1,866,810 06
Emprunt à 4 ½ p. %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 ½ p. %, mis à la charge de la Belgique, par le n° 7 de l'art. 63 du traité du 2 novembre 1842, ci. . . . .	84,636,000 »	423,280 »	387,000 »	810,280 »
Dette à 4 ½ p. %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852, et augmentée de fr 20,983,800-27, capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1853. . . . .	157,613,300 »	788,076 50	238,993 »	1,027,071 50
Dette à 4 ½ p. %, provenant de la conversion faite en 1837 de l'emprunt à 5 p. % de 1832.	24,582,000 »	121,910 »	7,020 »	128,950 »
TOTAL . . . . fr.	450,570,952 »	TOTAL. . . . . fr.		5,932,333 86
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 <sup>er</sup> janvier 1859, soit. . . fr.				1,366,535 02
On trouve que les moyens dont disposait la caisse pour les opérations d'amortissement s'élevaient à . . . . . fr.				7,518,866 58

### Emploi des fonds.

Des ressources telles qu'elles viennent d'être établies, il a été appliqué, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, à l'amortissement de la dette, tant en Belgique qu'à Paris, la somme de . . . fr. **6,343,734 84**

Le restant disponible, applicable au rachat d'obligations, 3 p. % et 4 ½ p. %, s'élevait à . . . . . **978,131 74**

Voici maintenant dans quelle proportion les diverses dettes ont participé aux opérations de l'année :

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés
	EN BELGIQUE.	A PARIS.	TOTAL.	
4 p. % de 1836. . . . .	793,399 71	»	793,399 71	839,000 »
3 p. % de 1838. . . . .	715,781 59	661,690 »	1,373,471 59	1,804,000 »
4 ½ p. % (conversion de 1844) . . . . .	2,092,722 93	»	2,092,722 93	2,122,000 »
4 ½ p. % (emprunt de 1844) . . . . .	828,563 46	»	828,563 46	843,000 »
4 ½ p. % (conversion de 1835) . . . . .	1,120,898 03	»	1,120,898 03	1,138,000 »
4 ½ p. % (conversion de 1837) . . . . .	150,879 30	»	150,879 30	132,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	3,682,044 84	661,690 »	6,343,734 84	6,878,000 »

Les opérations d'amortissement ont été faites conformément aux stipulations des contrats d'emprunts, et en observant la marche tracée dès le principe de l'existence de la caisse d'amortissement. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les états de situation semestrielle, insérés au *Moniteur* du 21 août 1859 et du 3 mars 1860. Ces publications présentent les opérations de rachat jour par jour. Le seul achat dont l'importance dépasse les proportions ordinaires, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1859 : il a été fait à la caisse des dépôts et consignations, afin de compléter l'amortissement de la dette 4 p. % pour le semestre du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin. Aucun vendeur ne s'était présenté à la bourse vers la fin de juin, bien que le cours du fonds 4 p. % ne différât, le 24 juin, que de  $\frac{3}{4}$  p. % du cours du fonds 4  $\frac{1}{2}$  p. %. La caisse des dépôts, par la vente d'obligations 4 p. % montant à 242,000 francs, a donc facilité les opérations de l'amortissement. Il sera rendu compte de cette affaire au chapitre concernant la caisse des dépôts et consignations.

Le capital nominal des obligations rachetées, depuis l'origine des emprunts existants actuellement, jusqu'au 31 décembre dernier, se répartit comme il suit :

4 p. % de 1856. . . . .	fr. 15,128,000 »
3 p. % de 1858. . . . .	25,904,466 67
4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion de 1844). . . . .	21,504,149 78
4 $\frac{1}{2}$ p. % (emprunt de 1844) . . . . .	8,945,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion de 1853). . . . .	5,842,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion de 1857). . . . .	208,000 »
<b>TOTAL DES TITRES AMORTIS.</b> . . . .	<b>fr. 78,329,616 45</b>

Il restait à racheter à la date précitée, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de fr. 375,241,315 53, savoir :

Fr. 16,872,000 »	en 4 p. %.
» 32,570,553 53	— 3 p. %.
» 74,158,682 22	— 4 $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1844).
» 75,713,000 »	— 4 $\frac{1}{2}$ p. % (emprunt de 1844).
» 151,775,500 »	— 4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion de 1853).
» 24,174,000 »	— 4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion de 1857).
<b>TOTAL.</b> . fr. 375,241,315 53	

#### *Cours des fonds et frais des rachats.*

Les complications politiques et la guerre d'Italie ont produit l'année dernière dans le cours des fonds belges, des fluctuations beaucoup plus grandes que pendant les années précédentes. Il faut remonter à l'année 1854, époque de la guerre d'Orient, pour retrouver des écarts presque aussi considérables que ceux que j'ai à signaler ici, et auxquels il n'est pas possible de soustraire les fonds publics, lorsque des événements graves viennent ébranler la confiance.

Voici les taux les plus bas et ceux les plus élevés, auxquels se sont faits les achats pendant les deux dernières années :

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS DES OPÉRATIONS EN 1859.		DIFFÉRENCES.	COURS DES OPÉRATIONS EN 1858.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
	5 p. % . . . . .	65 1/2		79 1/2	16	
4 p. % . . . . .	85	98	13	95 7/8	95 1/2	1 5/8
4 1/2 p. % . . . . .	87 1/2	99 3/4	12 1/4	97 1/4	100	2 3/4

Les frais supportés par le trésor du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 18,014-58 savoir :

Fr. 15,108 69 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1858 relatif à l'emprunt 5 p. %.

4,905 89 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en Belgique.

ENSEMBLE. fr. 18,014 58

#### CAISSES DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

##### *Cautionnements des comptables publics et des contribuables.*

Le solde des sommes déposées s'élevait, d'après le rapport sur les opérations de l'année 1858 à . . . . . fr. 11,994,686 61

À cette situation, il faut ajouter :

1° Les versements effectués pendant l'année 1859. . . . . fr. 1,115,177 81

2° Ceux faits en 1858, renseignés par le trésor en 1859. . . . . 500 »

1,115,677 81

SOIT ENSEMBLE. . . . . fr. 13,110,364 42

En déduisant le montant des ordonnances de remboursement émises en 1859, soit . . . . . 815,384 54

Le solde au 1<sup>er</sup> janvier 1860 était de . . . . . fr. 12,294,980 08

Somme qui se compose :

1° De cautionnements inscrits, montant à . . . . . fr. 11,371,974 61

2° De cautionnements non inscrits, montant à . . . . . 923,005 47

Cette situation accuse une augmentation de fr. 500,293-47 sur les cautionnements en numéraire qui existaient au 1<sup>er</sup> janvier 1859. Le nombre des inscriptions

est aussi en voie de progression : de 3,633, à la fin de l'année 1858, il s'est élevé au 1<sup>er</sup> janvier dernier à 3,713.

Il a été pris le 4 février 1859 une décision, d'après laquelle les redevables de droits de douanes et d'accises, sont admis à fournir, à titre de cautionnements, dans les cas prévus par la loi du 26 août 1822, des obligations au porteur de la dette publique. Cette extension donnée aux dispositions sur la matière, est soumise à des conditions semblables à celles déterminées par l'arrêté royal du 23 juin 1851, en ce qui concerne les cautionnements de même nature à fournir par les entrepreneurs, adjudicataires ou concessionnaires de travaux publics.

La mesure, qui a fait l'objet d'une instruction aux agents de l'administration des contributions directes, douanes et accises, a eu pour résultat jusqu'au 31 décembre dernier, le dépôt chez le caissier de l'État d'obligations représentant un capital nominal de 11,000 francs, afférent à quatre cautionnements.

### *Consignations.*

Les consignations judiciaires et légales faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an XIII, s'élevaient à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1859, à . . . . . fr.

Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1859 . . . . . fr.

TOTAL. . . . . fr.

Restitutions faites en 1859 . . . . . fr.

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1860. . . . . fr.

Le nombre des consignations nouvelles, représentées par la somme de fr. 2,443,396-14, est de 556; en 1858 il était de 690, ayant pour objet une somme de fr. 2,030,163-29, tandis que les remboursements, qui n'étaient que de 725 en 1857, se sont élevés à 802 pendant l'année 1858 et à 899 pendant l'année 1859.

La somme des intérêts payés a été beaucoup plus considérable en 1858 qu'en 1859. Les paiements effectués de ce chef pendant l'année 1858, étaient de fr. 219,122-40. L'année dernière, ils ne s'élevaient qu'à fr. 135,123-15.

Cette différence provient de ce que les fonds appartenant à des créanciers d'un failli sont restés en dépôt de 1843 à 1858, ce qui a nécessité le paiement en une seule fois de seize années d'intérêts.

### *Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.*

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepreneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux.

## CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Solde au 31 décembre 1858, d'après le rapport précédent,	
ci . . . . . fr.	1,021,173 08
Versements faits en 1859. . . . .	418,730 16
TOTAL. . . . . fr.	<u>1,439,903 24</u>
Il a été remboursé pendant l'année 1859 pour. . . . .	393,534 77
En dépôt au 1 <sup>er</sup> janvier 1860. . . . . fr.	<u>1,046,368 47</u>

## CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Le capital nominal des titres en dépôt au 1 <sup>er</sup> janvier 1859 a été renseigné au dernier rapport comme montant à . . . . fr.	5,263,730 »
Il en a été déduit par suite de régularisation la somme de . . . . .	430 »
De sorte qu'il n'y avait en réalité que . . . . . fr.	5,263,300 »
Les dépôts effectués en 1859 étant de . . . . .	3,747,430 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>9,010,730 »</u>
Les restitutions faites en 1859 s'élevant à . . . . .	4,302,600 »
Il y avait en dépôt au 1 <sup>er</sup> janvier 1860 (capital nominal). fr.	<u>4,708,130 »</u>

*Placements ou achats.*

Les seules modifications qui aient eu lieu l'an dernier dans la composition des valeurs résultant de l'emploi des capitaux disponibles, se résument en deux conversions : l'une de deux millions d'obligations à 4 1/2 p. ‰, en un capital de 1,963,000 francs de bons du Trésor ; l'autre de 242,000 francs d'obligations à 4 p. ‰ en un capital de 232,000 francs de titres à 4 1/2 p. ‰. C'est cette dernière opération qui a été mentionnée au chapitre concernant l'amortissement de la dette.

*Intérêts dus aux déposants et produit des placements.*

La caisse des dépôts et consignations doit compte au Trésor qui supporte les intérêts revenant aux déposants, du produit des fonds publics qui forment les contre-valeurs des consignations et des cautionnements fournis en numéraire.

Nous allons donner les chiffres de la dépense et de la recette effectuées de ce chef.

## DÉPENSE.

Intérêts à 4 p. ‰ l'an des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables pour sûreté de droits de douanes et d'accises . . . . . fr.	472,778 »
Intérêts à 3 p. ‰ du chef de cautionnements d'adjudicataires . . . . .	25,995 79
Intérêts, également à 3 p. ‰, des consignations de toute nature. . . . .	135,123 15
Total de la dépense. . . . . fr.	<u>633,896 94</u>

## RECETTE.

Versement au trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations . fr.	745,552 19
<i>Fonds spécial.</i> — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 et à 4 p. % et du emploi en obligations à 4 1/2 p. % . . . . .	10,707 66
Total. . . . . fr.	<u>756,259 85</u>
La dépense étant de . . . . .	633,896 94
L'excédant de recette est de . . . . . fr.	<u><u>122,362 91</u></u>

L'excédant de la recette sur la dépense s'élève en réalité à fr. 167,362-91, si l'on tient compte de la somme de 45,000 francs montant de l'intérêt des bons du Trésor, calculé jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1859, époque à laquelle on eut versé dans la caisse de l'État les arrérages des obligations à 4 1/2 p. % converties en bons du Trésor.

On voit que l'institution loin d'être une charge pour l'État, lui procure, au contraire, une ressource qui augmente à mesure de l'extension des affaires.

L'exposé qui précède, complété par les tableaux ci-joints et les résumés insérés semestriellement au *Moniteur*, suffiront, j'en suis persuadé, pour qu'il soit facile d'apprécier la marche des services régis par la loi du 15 novembre 1847.

Bruxelles, le 28 mars 1860.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

*Observations de la commission instituée pour surveiller la caisse d'amortissement et celle des dépôts et consignations.*

---

OPÉRATIONS DE 1859.

Chargée par l'art. 2 de la loi du 13 novembre 1847, de surveiller les opérations de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, la commission s'est réunie périodiquement, pendant l'année dernière, pour l'accomplissement de sa mission.

Après s'être assurée de la parfaite concordance des comptes de la gestion de 1859 avec les balances du grand-livre, la commission a approuvé provisoirement les comptes et arrêté les registres de comptabilité.

Les obligations rachetées pour l'amortissement de la dette, et les valeurs provenant de l'emploi des capitaux de cautionnements et de consignations ont été l'objet de vérifications simultanées et périodiques. Chaque fois la commission a pu constater que les valeurs mises sous ses yeux représentaient exactement celles que comportaient les états de situation.

Les titres de la dette publique amortis ont été brûlés publiquement à l'expiration de chaque semestre, en présence d'un membre de la commission délégué à cet effet. Les procès-verbaux qui constatent ces opérations, établissent que le 26 mai, le 27 août, le 17 septembre et le 17 décembre 1859, il a été anéanti des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de nominal de fr. 6,360,333-34.

Conformément aux prescriptions des lois du 20 mars et du 22 mai 1848, la commission a contrôlé les valeurs déposées à l'administration du Trésor public par la Société générale, en garantie du remboursement de billets de banque à cours forcé que la Banque Nationale est obligée de retirer de la circulation en vertu de l'art. 26 de la loi du 13 mai 1850. Et, en exécution de l'art. 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les registres de la comptabilité générale de l'État ont été arrêtés, au 31 décembre, à l'administration du Trésor public.

Dans sa séance du 29 mars, la commission a entendu la lecture du rapport que M. le Ministre des Finances se propose de présenter aux Chambres législatives sur l'administration et les opérations de l'année 1859.

Ce document donne un résumé complet de la situation des deux caisses. Il fait notamment mention d'opérations de conversion de valeurs appartenant à la caisse des dépôts. L'une de ces opérations avait pour objet un capital de 2,000,000 de francs en obligations à 4 1/2 p. % qui ont été échangées contre des bons du Trésor montant à 1,965,000 francs; l'autre concernait des obligations à 4 p. %, représentant un capital de 242,000 francs, converti en obligations à 4 1/2 p. %, au capital nominal de 232,000 francs.

Demeurée étrangère à la première de ces mesures, la commission avait recommandé la dernière en vue surtout de faciliter les opérations de l'amortissement semestriel de la dette à 4 %.

Elle n'a pas d'autres observations à faire : les renseignements que présente le rapport la dispensent d'entrer dans plus de détails. Seulement elle croit devoir rappeler que, malgré les instructions données par M. le Ministre de la Justice à la demande de M. le Ministre des Finances — voir la dépêche du 10 juin 1858, insérée au *Moniteur* du 12 juin, — des curateurs aux faillites ne versent pas régulièrement à la caisse des consignations, comme la loi l'exige, les fonds recouvrés par eux pour le compte des faillites. Cette situation ne faisant que s'aggraver, la commission ne peut que signaler l'état des choses. L'art. 479 de la loi du 18 avril 1854 sur les faillites et sursis est impératif, et il importe que la loi soit exécutée et respectée. Il lui paraît donc qu'il y a lieu d'insister de nouveau près des autorités que la chose concerne.

La commission, en terminant, se plaît à constater que les services continuent à être bien faits, et que les affaires, traitées avec intelligence, sont expédiées avec promptitude.

Bruxelles, le 29 mars 1860.

TH. FALLON, *président*.

FERD. SPITAEELS.

J. FRANÇ. LOOS.

JACQ. VERREYT.

J.-D. T'KINT-VANDERKUN.

---

(10) .

(11)

# ANNEXES.

---

ANNEXE N° 1.

---

## SITUATION GENERALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1859.

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						TOTAL.
	$\frac{1}{2}$ P. o/o 1836.	3 P. o/o 1838.	$\frac{1}{2}$ P. o/o (conversion) 1844.	$\frac{1}{2}$ P. o/o (emprunt) 1844.	$\frac{1}{2}$ P. o/o 1853.	$\frac{1}{2}$ P. o/o (conv et empr.) 1857.	

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État . . . . .	500,000 »	834,748 »	954,428 52	425,280 »	788,076 80	121,910 »	5,172,442 82
Intérêts produits pendant l'année 1839, par les capitaux amortis . . . . .	495,540 »	759,154 »	912,381 74	587,000 »	258,995 »	7,020 »	2,779,890 74
	795,540 »	1,523,902 »	1,866,810 06	810,280 »	1,027,071 80	128,930 »	5,952,553 56
Dotations et intérêts des années antérieures . . . . .	11,121,060 »	17,145,888 55	18,854,184 53	7,889,902 73	4,885,875 23	125,282 50	60,020,191 14
	11,916,400 »	18,469,790 55	20,720,994 59	8,700,182 73	5,912,944 73	252,212 50	63,972,524 70

## EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la caisse, pendant l'année 1839 . . . . .	795,599 71	1,375,471 59	2,092,722 93	828,563 46	1,120,898 03	130,879 50	6,345,754 84
Coût des rachats effectués antérieurement . . . . .	11,121,129 34	17,071,854 01	18,243,418 56	7,599,210 19	4,541,988 66	76,037 56	38,653,658 12
	11,916,629 03	18,447,325 40	20,556,141 49	8,427,573 65	5,662,886 71	206,936 66	64,997,392 96
Encaisse. { Soldes actifs . .	»	22,464 95	384,852 90	272,609 08	230,058 04	45,273 84	975,131 74
{ Solde passif . .	129 05	»	»	»	»	»	
	11,916,400 »	18,469,790 55	20,720,994 59	8,700,182 73	5,912,944 73	252,212 50	63,972,524 70

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. o/o	3 p. o/o	4 1/2 p. o/o (conversion)	4 1/2 p. o/o (emprunt)	4 1/2 p. o/o	4 1/2 p. o/o (conv. et empr.)	TOTAL.
	1836.	1838	1844.	1844.	1853.	1857.	
Titres rachetés pendant l'année 1859 . . . . .	859,000	1,804,000	2,122,000	843,000	1,158,000	152,000	6,878,000
Titres rachetés antérieurement . . . . .	12,289,000	24,100,466 67	19,182,149 78	8,100,000	4,704,000	76,000	68,431,616 40
	15,128,000	25,904,466 67	21,504,149 78	8,945,000	5,842,000	208,000	75,529,616 45
Titres brûlés . . . . .	12,720,000	23,079,466 67	20,741,149 78	8,805,000	3,571,000	188,000	75,104,616 45
Titres frappés du timbre : rachetés pour l'amortissement . . . . .	408,000	825,000	565,000	158,000	271,000	20,000	2,225,000
	15,128,000	25,904,466 67	21,504,149 78 (a)	8,945,000 (b)	5,842,000 (a)	208,000 (a)	75,529,616 45 (c)

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement, et la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1859.*

**CAPITAL NOMINAL.**

1° Des titres émis . . . . .	30,000,000	58,474,800	93,442,852	84,656,000	137,615,300	24,382,000	430,570,952
2° Des titres amortis . . . . .	15,128,000	25,904,466 67	21,504,149 78	8,945,000	5,842,000	208,000	75,529,616 45
3° Des titres à amortir . . . . .	16,872,000	32,370,355 53	74,158,682 22	73,715,000	151,775,300	24,174,000	575,241,515 53

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. o/o, des emprunts 3 p. o/o de 1831, 1832, 1840, 1842, 1843 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 3,985,776-27 (art. 5 de la loi du 1er décembre 1852), s'élevait à . . . . . fr. 54,622,113 96

(b) La réduction de la dette flottante au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 3), a été de . . . . . 493,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci dessus de . . . . . 75,529,616 45

porte le capital amorti, à la somme totale de . . . . . fr. 110,445,567 08

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

**RECETTES.**

## SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1858.

Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire. . . . . fr.	398,045 06	
— 4 p. % inscrits . . . . .	11,596,645 55	
Des ordonnances de remboursement émises et non payées . . . . .	11,736 10	12,006,422 71
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire. . . . .	60,195 06	
— 3 p. % inscrits. . . . .	960,978 02	4,021,175 08
— en fonds publics . . . . .	3,265,750 "	
Diminution du solde des cautionnements d'adjudicataires par suite de régularisation. . . . .	450 "	3,265,500 "
Des consignations non remboursées . . . . .		3,524,645 54
Des mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. % restant à payer . . . . .		842 64
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations . . . . .		18,490,200 25
Solde disponible destiné au fonds spécial. . . . .		11 52

42,506,595 74

## VERSEMENTS.

*Cautionnements de comptables et de contribuables.*

Versements effectués pendant l'année 1859 . . . . .	4,115,177 81	
Versements fait en 1858, constaté en 1859 . . . . .	500 "	4,115,677 81
Cautionnements en fonds publics pour sûreté de droits de douanes et d'accises inscrits pendant l'année 1859. . . . .		11,000 "

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.*

Versements constatés pendant l'année 1859. . . . .	448,750 16	
Cautionnements en fonds publics inscrits pendant l'année 1859 . . . . .	3,747,430 "	

A REPORTER. . . . . fr. 47,599,455 74

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1859.

**DÉPENSES.**

## DÉPENSES POUR ORDRE.

*Annulations.*

Mandats émis en 1854 à titre d'intérêts de cautionnements d'adjudicataires, prescrits au profit du trésor (art. 56 de la loi de comptabilité) . . . . . fr.	50 99
---	-------

## RESTITUTION DE CAPITAUX.

Ordonnances de remboursement payées par le trésor public.

SAVOIR :

Cautionnements 4 p. %	{	Exercice 1854 . . . . . fr.	6,349 20	
		— 1858 . . . . .	5,500 "	
		— 1859 . . . . .	791,659 54	
Quittances de versement remboursées au moyen de mandats du trésor.			5,525 "	806,635 54

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.*

Mandats émis pour remboursement de cautionnements 5 p. %, payés par les agents du trésor. . . . .	595,554 77
---	------------

Cautionnements en fonds publics restitués pendant l'année 1859 . . . . .	4,502,600 "
--	-------------

A REPORTER. . . . . fr.	5,502,799 50
-------------------------	--------------

**RECETTES.**

REPORT. . . . . fr. 47,599,453 71

*Consignations.*

Consignations de toute nature faites pendant l'année 1889, chez les conservateurs des hypothèques et renseignées dans les états mensuels de l'administration de l'enregistrement . . . . . 2,443,596 14

**FONDS SPÉCIAL.**

Revenu du fonds spécial à accumuler avec le capital . . . . . 10,707 66

**CRÉDITS.**

Crédits ouverts chez le caissier général de l'État, destinés à l'achat de fonds publics,

## SAVOIR :

1° Du chef des soldes disponibles des fonds déposés à titre de cautionnements et de consignations . . . . . fr.	302,556 10	
2° Du chef des arrérages du fonds spécial . . . . .	10,707 66	
	<hr/>	313,063 76

**ACHATS DE FONDS PUBLICS.**

1° Achat d'un capital nominal de 252,000 francs, titres 4 1/2 p. ‰, ayant coûté. . . . .	221,437 48	
2° Remploi en bons du trésor du produit de la vente de fr. 2,000,000, titres 4 1/2 p. ‰. . . . .	1,963,000 »	
	<hr/>	2,184,437 48

**REVENUS.**

Intérêts des fonds publics provenant de l'emploi des capitaux disponibles de cautionnements et de consignations. . . . . 747,528 69

A REPORTER. . . . . fr. 53,298,607 44

**DÉPENSES.**

REPORT. . . . fr. 8,802,799 50

*Consignations.*

Consignations remboursées pendant l'année 1859 . . . . . 2,084,295 80

**FONDS SPÉCIAL.**

Versement fait au trésor public des intérêts du fonds spécial . . . . . 10,707 66

**DISPOSITIONS.**

Dispositions sur le caissier général de l'État :

## SAVOIR :

1° Pour paiement des fonds publics achetés au profit du fonds de cautionnements et de consignations . . . . . fr.	2,005 98	
2° Id. du fonds spécial . . . . .	7,967 86	
3° Pour versement au budget des voies et moyens des intérêts bonifiés à la caisse, sur les titres 4 1/2 vendus . . . . .	35,527 75	
	<hr/>	45,299 57

**VENTE DE FONDS PUBLICS.**

Vente d'un capital nominal de fr: 2,000,000, titres 4 1/2 p. %, ayant produit . . . . .	1,928,051 87	
Vente à l'amortissement d'un capital nominal de 242,000 francs, titres 4 p. %, ayant produit . . . . .	221,450 "	
	<hr/>	2,149,481 87

**VERSEMENTS.**

Versements faits au trésor public :

1° Des intérêts des fonds nationaux acquis au moyen de cautionnements et de consignations . . . . .	745,552 19	
2° Du montant des intérêts bonifiés aux vendeurs sur les achats de fonds publics . . . . .	1,976 50	
	<hr/>	747,528 69

A REPORTER. . . . fr. 10,540,112 89

**RECETTES.**

REPORT . . . . . fr. 55,298,607 44

**INTÉRÊTS.**

Intérêts de cautionnements 4 p. % liquidés pendant l'année 1859 . . . . .	472,778	»
— 5 p. % — . . . . .	28,995	79
Intérêts de consignations . . . . .	153,125	15
	<hr/>	635,896 94

TOTAL . . . . . 83,932,504 58

**DÉPENSES.**

REPORT . . . . . fr. 10,540,112 89

**INTÉRÊTS.**

Ordonnances de paiement d'intérêts de cautionnements 4 p. %, émises payables chez les agents du Trésor . . . . . fr.	472,778 "	
Mandats de paiement d'intérêts de cautionnements 3 p. %, payés par les agents du Trésor . . . . .	25,831 88	
Ordonnances de régularisation des intérêts de consignations. . . . .	135,123 15	633,735 05

**SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1859.**

Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire . . . . .	923,005 47	
— 4 p. % inscrits. . . . .	11,371,974 61	
Des ordonnances de remboursement émises et non payées . . . . .	20,486 90	12,315,466 98
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire . . . . .	26,600 "	
— 3 p. % inscrits. . . . .	1,019,768 47	1,046,368 47
— en fonds publics (adjudicataires, etc.) . . . . .	4,708,150 "	
— en fonds publics (contribuables). . . . .	11,000 "	4,719,150 "
Des consignations non remboursées . . . . .	3,883,745 88	
Des mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. %, restant à payer . . . . .	973 36	
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations. . . . .	18,790,200 23	
Solde disponible destiné au fonds spécial . . . . .	2,731 32	42,758,638 46
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>55,932,504 58</b>	